

NANCRAS  
17600

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de Conseillers :

N°1/6/2025

En exercice :11

Présents : 6

Absents : 5

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04 septembre 2025, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

**PRÉSENTS :** Mmes ENTEM C, MICHAUD A

MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

**ABSENTS EXCUSES:** MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S,

Mmes PIOCHAUD A, MONTUS A, MERLAUD S

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Aurore MICHAUD

**DATE DE PUBLICATION :** 09 septembre 2025

**OBJET : CRÉATION D'EMPLOI : ADJOINT TECHNIQUE  
TEMPS NON COMPLET 17/35H**

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité urgente de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet au services généraux pour nécessités de service, à compter du 15 septembre 2025,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet à compter du 15 septembre 2025

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 15 septembre 2025

**AR Prefecture**

017-211702550-20250908-1\_6\_2025-DE

Reçu le 09/09/2025

Publié le 09/09/2025

**GRADE****DUREE****POSTE**

Adjoint technique	Temps complet	pourvu
Adjoint technique	28/35	pourvu
Adjoint administratif principal 1ere classe	Temps complet	pourvu
Adjoint technique	17/35	pourvu
Gardien-brigadier ou brigadier chef ou chef de police	09/35	pourvu
Adjoint technique	Temps complet	pourvu

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité**- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée**Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2025*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017-211702550-20250908--
-----
<b>Accusé de Réception Préfecture</b>
Reçu le : ___ / ___ / 2025

NANCRAS

17600

EXTRAIT  
DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de Conseillers :

N°2/6/2025

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04 septembre 2025, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

**PRÉSENTS :** Mmes ENTEM C, MICHAUD A

MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

**ABSENTS EXCUSES:** MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S,

Mmes PIOCHAUD A, MONTUS A, MERLAUD S

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Aurore MICHAUD

**DATE DE PUBLICATION :** 09 septembre 2025

**OBJET : SDEER  
DEVIS ENFOISSEMENT DES RÉSEAUX TELECOM  
CHEMIN DES PIERRIÈRES**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement rural (SDEER) a fourni des devis en double exemplaires pour l'enfouissement des réseaux Telecom Chemin des Pierrières ainsi qu'une convention pour la réalisation de travaux de génie civil.

Le montant global de l'opération s'élève à 15 538,75€ HT soit 18 646,50€ TTC. Le coût est intégralement pris en charge par la Commune.

Le Syndicat informe la Commune des formules de remboursements possibles :

- Remboursement communal immédiat
- Remboursement communal échelonné en cinq annuités maximum.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de subvention au titre de la politique d'aide aux communes et aux territoires va être demandée auprès du Département.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- autofinancement (65 % du montant HT) : 10 100,19€
- subvention du conseil départemental (35 % du montant HT) : 5 438,56€

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,*

- d'accepter le devis n°GC255-1001
- d'opter pour la formule de remboursement échelonné en cinq annuités en déduisant la subvention du Conseil Départemental
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis et la convention pour la réalisation de travaux de génie civil

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017-211702550-20250908--	
-----	
-----	
Accusé de Réception Préfecture	
Reçu le : ___ / ___ / 2025	

*Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,*

  


## MAIRIE DE

NANCRAS

17600

EXTRAIT  
DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombres de Conseillers :

N°3/6/2025

### En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04 septembre 2025, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A

MM RAFFE D. DURAND L. POULARD O. GRANDE G.

**ABSENTS EXCUSES:** MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S,

Mmes PIOCHAUD A. MONTUS A. MERLAUD S.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Aurore MICHAUD**

DATE DE PUBLICATION : 09 septembre 2025

**OBJET : SDEER**  
**DEVIS ENFOUISSEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**  
**CHEMIN DES PIERRIÈRES**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement rural (SDEER) a fourni des devis en double exemplaires pour l'enfouissement des réseaux de l'éclairage public Chemin des Pierrières. Le montant global de l'opération s'élève à 33 394,74€ HT. Le SDEER participe à 50 % soit 16 697,37€.

Le Syndicat informe la Commune des formules de remboursements possibles :

- Remboursement communal immédiat
  - Remboursement communal échelonné en cinq annuités maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- d'accepter le devis n°EP255-1020
  - d'opter pour la formule de remboursement échelonné en cinq annuités
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis correspondants

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre

TELETRANSMIS AU  
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017-211702550-20250908--

-----

Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le : / / 2025

*Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,*



A handwritten signature of the name "Perry" in black ink. The signature is fluid and cursive, with the "P" and "e" being particularly prominent. It is positioned above a circular blue seal.

17600

EXTRAIT  
DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPALNombres de Conseillers :

N°4/6/2025

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04 septembre 2025, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

**PRÉSENTS :** Mmes ENTEM C, MICHAUD A

MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

**ABSENTS EXCUSES:** MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S,

Mmes PIOCHAUD A, MONTUS A, MERLAUD S

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Aurore MICHAUD

**DATE DE PUBLICATION :** 09 septembre 2025

**OBJET : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX TELECOM  
CHEMIN DES PIERRIERES**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DEPARTEMENT AU TITRE DE LA  
POLITIQUE D'AIDE AUX COMMUNES ET AUX TERRITOIRES PACT 17**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 08 septembre 2025, ceux-ci ont accepté de réaliser des travaux de mise en souterrain des réseaux aériens Télécom existants du Chemin des Pierrières.

Le devis proposés par le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural est de 15 538,75 € HT soit 18 646,50€ TTC.

Monsieur le Maire fait part que ce sont des travaux d'intérêt locaux notamment pour des raisons architecturales et cela permet d'éviter des incidents liés aux intempéries.

Le plan de financement sera le suivant :

- autofinancement : 35 % du montant HT : 10 100,19€
- Demande d'une subvention à hauteur de 35% du montant HT auprès du Département : 5 438,56€

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :*

- de demander une subvention départementale au titre de la PACT 17 pour le financement des travaux d'enfouissement des réseaux Télécom du chemin des Pierrières de 5 438,56€
- D'accepter le plan de financement proposé
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire



**TELETRANSMIS AU  
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017-211702550-20250908 --

Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le : \_\_\_ / \_\_\_ / 2025

MAIRIE DE  
NANCRAS  
17600EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°5/6/2025

Nombres de Conseillers :

En exercice : 11  
 Présents : 6  
 Absents : 5

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04 septembre 2025, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

**PRÉSENTS :** Mmes ENTEM C, MICHAUD A  
 MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G  
**ABSENTS EXCUSES:** MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S,  
 Mmes PIOCHAUD A, MONTUS A, MERLAUD S

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Aurore MICHAUD

**DATE DE PUBLICATION :** 09 septembre 2025

**OBJET : REMPLACEMENT DE LA BAIE VITRÉE ET DU VOLET ROULANT  
 24 RUE DE L'AUNIS APPARTEMENT 6  
 DÉSIGNATION DE L'ENTREPRENEUR**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le volet roulant de la baie vitrée de l'appartement n°6, 24 rue de l'Aunis est cassé.  
 Il ajoute qu'il avait déjà été question de changer la baie vitrée pour des raisons d'économie d'énergie (simple vitrage) et qu'il y a des infiltrations d'eau.

Il présente le devis de l'entreprise PARTHENAY MENUISERIE (3 route du Magarin 17920 Breuillet) d'un montant de 3 776,94€ HT soit 4 049,76€ TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- d'attribuer à l'entreprise PARTHENAY MENUISERIE (3 route du Magarin 17920 Breuillet) le remplacement de la baie vitrée et du volet roulant pour un montant de 3 776,94€ HT soit 4 049,76€ TTC.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
 David RAFFÉ

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017-211702550-20250908 --	
-----	
Accusé de Réception Préfecture	
Reçu le : / / 2025	



NANCRAS

17600

EXTRAIT  
DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de Conseillers :

N°6/6/2025

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04 septembre 2025, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

**PRÉSENTS :** Mmes ENTEM C, MICHAUD A

MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

**ABSENTS EXCUSES:** MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S,

Mmes PIOCHAUD A, MONTUS A, MERLAUD S

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Aurore MICHAUD

**DATE DE PUBLICATION :** 09 septembre 2025

**OBJET : AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS**

**A MADAME CHRISTINE ENTEM, 2EME ADJOINTE  
ET MADAME ADELINE MONTUS, CONSEILLERE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la règle pour les achats de la collectivité est l'établissement d'un bon de commande et / ou la signature d'un devis. Le paiement se fait ensuite par mandat administratif.

Cependant, à titre exceptionnel, il peut arriver qu'un élu fasse l'avance des frais.

Monsieur le Maire présente trois factures :

- de la SARL FRESIA (Fleurs O Naturel) d'un montant de 53,10€ TTC correspondant à la décoration de la salle pour le repas champêtre organisé par la Commune le 26 juillet 2025. Madame Adeline MONTUS, conseillère municipale, a fait l'avance des frais.
- de Shenzhenshilidaomaoyiyouxiangonsi (Amazon) d'un montant de 15,98€ correspondant à l'achat de feuilles de soie vert multicolore. Madame Christine ENTEM, 2ème adjointe, a fait l'avance des frais.
- de Shenzhen Boyixi E-Commerce (Amazon) d'un montant de 11,98€ correspondant à l'achat de feuilles de soie vert. Madame Christine ENTEM, 2ème adjointe, a fait l'avance des frais.

Monsieur le Maire propose que ces frais d'un montant de 53,10€ TTC pour Madame MONTUS Adeline et 27,96€ pour Madame Christine ENTEM leurs soient remboursés. Elles devront fournir un certificat attestant qu'elles ont réglé ces factures par leurs propres deniers.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par une abstention et cinq pour,*

- accepte de rembourser, de façon exceptionnelle, à Madame Christine ENTEM, 2ème adjointe, les frais d'un montant de 27,96€ qu'elle a engagé afin de décorer la salle pour le repas champêtre.
- accepte de rembourser, de façon exceptionnelle, à Madame Adeline MONTUS, conseillère municipale, les frais d'un montant de 53,10€ qu'elle a engagé afin de décorer la salle pour le repas champêtre.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017-211702550-20250908- -----
<b>Accusé de Réception Préfecture</b>

Le Maire,



Pour extrait certifié conforme,

MAIRIE DE  
NANCRAS  
17600

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPALNombres de Conseillers :

N°7/6/2025

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04 septembre 2025, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

**PRÉSENTS :** Mmes ENTEM C, MICHAUD A

MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

**ABSENTS EXCUSES:** MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S,

Mmes PIOCHAUD A, MONTUS A, MERLAUD S

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Aurore MICHAUD

**DATE DE PUBLICATION :** 09 septembre 2025

**OBJET :REEMPLACEMENT DE LA BAIE VITRÉE ET DU VOLET ROULANT  
24 RUE DE L'AUNIS, APPARTEMENT N°6  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal, au cours de la séance du 08 septembre 2025, a décidé de remplacer la baie vitrée et le volet roulant de l'appartement 6, 24 rue de l'Aunis.

En effet, le volet roulant est cassé et la baie vitrée est en simple vitrage et a des problèmes d'étanchéité.

Cet achat peut être financé par le Département de la Charente-Maritime au titre de la PACT 17 (politique d'aide aux communes et aux territoires), maintien du patrimoine.

L'entreprise PARTHENAY MENUISERIE a fourni un devis de 3 776,94€ HT soit 4 049,76€ TTC.

Le plan de financement est le suivant :

- subvention du Département sollicitée (35% du montant HT) : 1321,93€
- autofinancement (65%) : 2455,01€

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le Département pour une subvention pour le remplacement de la baie vitrée et du volet roulant au 24 rue de l'Aunis, appartement 6
- Adopte le plan de financement proposé
- L'autorise à entreprendre dans ce cadre toutes démarches utiles.
- L'autorise à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre

**TELETRANSMIS AU  
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017-211702550-20250908--

Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le 15/09/2025



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,